

**Association des clubs de la Région Suisse Romande**

**INVITATION**

**CRITERIUMS ROMANDS HIVER, SIERRE**

**Vendredi 17 au Dimanche 19 Novembre 2023**

**1. Lieu d'organisation**

Installation de compétition: Piscine de Guillamo  
Rue de Guillamo 3, 3960 SIERRE (VS)  
Bassin de compétition: 25m / 5 couloirs  
Bassin de récupération: A disposition

**2. Organisation**

Organisateur: Région Suisse Romande (RSR)  
Club exécutif: CN Sierre (CNS)  
Site Web : <https://new.cnsierre.ch/>  
Chronométrage: Chronométrage automatique  
Listes de départs/résultats: Splash Meet Manager

**3. Règlements**

Selon les règlements 7.3.1 / 3.1 de Swiss Aquatics et 3.1 / 3.2 de la RSR

**4. Procédure des inscriptions, délai, programme des épreuves, temps limites et pénalités financières**

Procédure des inscriptions et délais : voir ci-après.

Programme des épreuves selon annexe. Temps limites et pénalités financières selon annexe.

**5. Catégories et classements**

Pour les épreuves de 50m - 100m, tous styles confondus

Catégories Messieurs :	Catégories Dames :
J17(+): 17 ans et plus âgés	J16(+): 16 ans et plus âgées
J15-16: 15 et 16 ans	J14-15: 14 et 15 ans
J14(-): 14 ans et plus jeunes	J13(-): 13 ans et plus jeunes

NB: 1 médaille sera remise pour les 1<sup>ères</sup> par année d'âge des catégories J13(-) garçons et J12(-) filles.

Pour les épreuves de 200m, tous styles confondus et le 400m Libre/4 Nages

Catégories Messieurs :	Catégories Dames :
J17(+): 17 ans et plus âgés	J16(+): 16 ans et plus âgées
J16(-): 16 ans et plus jeunes	J15(-): 15 ans et plus jeunes

NB: 1 médaille sera remise pour les 1<sup>ères</sup> par année d'âge des catégories J13(-) garçons et J13(-) filles.

Pour les épreuves du 800m et 1500m Libre

Catégories Messieurs :	Catégories Dames :
J17(+): 17 ans et plus âgés	J16(+): 16 ans et plus âgées
J16(-): 16 ans et plus jeunes	J15(-): 15 ans et plus jeunes

Pour les épreuves de relais

Catégorie Messieurs :	Catégorie Dames :	Catégorie Mixte :
Open : Toutes catégories	Open : Toutes catégories	Open : Toutes catégories
J16(-): 16 ans et plus jeunes	J15(-): 15 ans et plus jeunes	J15(-): 15 ans et plus jeunes

**6. Autres dispositions**

Chaque participant est responsable de son assurance. L'Association RSR et le club exécutif ne procurent aucune assurance contre les accidents, les maladies, les vols ou la responsabilité civile et déclinent toute responsabilité.

Avec l'inscription, les clubs s'engagent à :

- envoyer leurs nageurs aux cérémonies protocolaires à l'heure. Des arrivées tardives ou des absences sans dispense du juge arbitre aux cérémonies peuvent être réprimandées par le juge arbitre (disqualification, amende). D'autres mesures consécutives à des comportements anti-sportifs restent réservées.
- ne poser leurs matériels que sur les endroits réservés à cet effet.
- ne pas consommer de la nourriture, ni apporter de bouteille de verre, qui ne sont pas autorisées autour du bassin
- ne pas occuper, avec leurs nageurs, les places qui sont officiellement réservées aux spectateurs et aux invités,

Le Comité de l'Association RSR remercie le Club de Natation de Sierre d'avoir bien voulu se charger de l'organisation de ce Critérium Romand Hiver, ainsi que la commune de Sierre qui met les installations à disposition.

---

**Association des clubs de la Région Suisse Romande**

**DELAIS D'INSCRIPTIONS**  
**CRITERIUMS ROMANDS HIVER, SIERRE**  
**Vendredi 17 au Dimanche 19 Novembre 2023**

**Modalité d'inscription.**

Délai d'inscription : Lundi 06 Novembre 2023, 24.00 h

Les frais d'inscriptions s'élèvent à CHF 10.- pour les épreuves individuelles et CHF 15.- pour les relais.

Délai d'inscriptions tardives : Lundi 13 Novembre 2023, 24.00 h

Les frais d'inscriptions tardives s'élèvent à CHF 30.- pour les épreuves individuelles et CHF 45.- pour les relais.

Les inscriptions doivent être effectuées par le biais d'un fichier au format LENEX (envoi par e-mail).

Adresse d'inscription: Alexis Manaigo, Tél : 078.674.95.57 , E-Mail : [inscriptions@association-rsr.ch](mailto:inscriptions@association-rsr.ch)

*Veillez également joindre le formulaire de la liste des participants ainsi que les listes de contrôle par noms avec justificatif de la date/lieu du temps de qualification (cocher la case « Avec date/lieu temps de qualif. » dans le Team Manager).*

*Afin de faciliter l'organisation, merci de bien vouloir communiquer la liste des relayeurs/euses (noms). Des changements dans la composition de ces relais sont possibles le jour de la manifestation.*

**Mise à disposition des juges :** lors de l'envoi des inscriptions, chaque club doit obligatoirement être prêt à fournir le nombre de juge (nom, prénom, type de brevet et disponibilité seront demandé ultérieurement) selon la règle suivante : 1 juge par club participant / 2 juges pour les clubs ayant plus de 15 participants. La personne responsable confirmera par retour d'email si les juges seront sollicités.

**Période de qualification/ Attribution des couloirs.**

Période de qualification pour le championnat et pour l'attribution des temps d'inscriptions réalisés lors d'une compétition officielle : 01 Novembre 2022 → 13 Novembre 2023

**Frais d'inscriptions.**

Le secrétariat de la RSR facturera les frais d'inscriptions (régulières et/ou tardives), les pénalités financières et d'autres frais éventuels aux clubs après le championnat. Le montant correspondant doit être versé au plus tard 15 jours après l'envoi de la facture. Tout retard de paiement nous provoque du travail supplémentaire pour lequel une taxe de CHF 50.- sera perçue.

**Confirmation d'inscription, forfaits.**

Une confirmation des inscriptions parviendra aux clubs et d'éventuelles modifications pourront être apportées concernant les nageurs engagés uniquement et ceci dans le délai imparti. Cependant aucune course ne pourra être rajoutée. Les forfaits seront à annoncer au plus tard la veille de la course selon les modalités qui seront précisées ultérieurement aux clubs participants. Passé ce délai, les forfaits seront pénalisés par une amende (3x le montant des frais d'inscriptions). Les forfaits annoncés hors délais qui nécessitent un abandon pour toutes ou le reste des courses ne seront pas pénalisés (exemple : en cas de maladie ou blessure survenue après le délai).